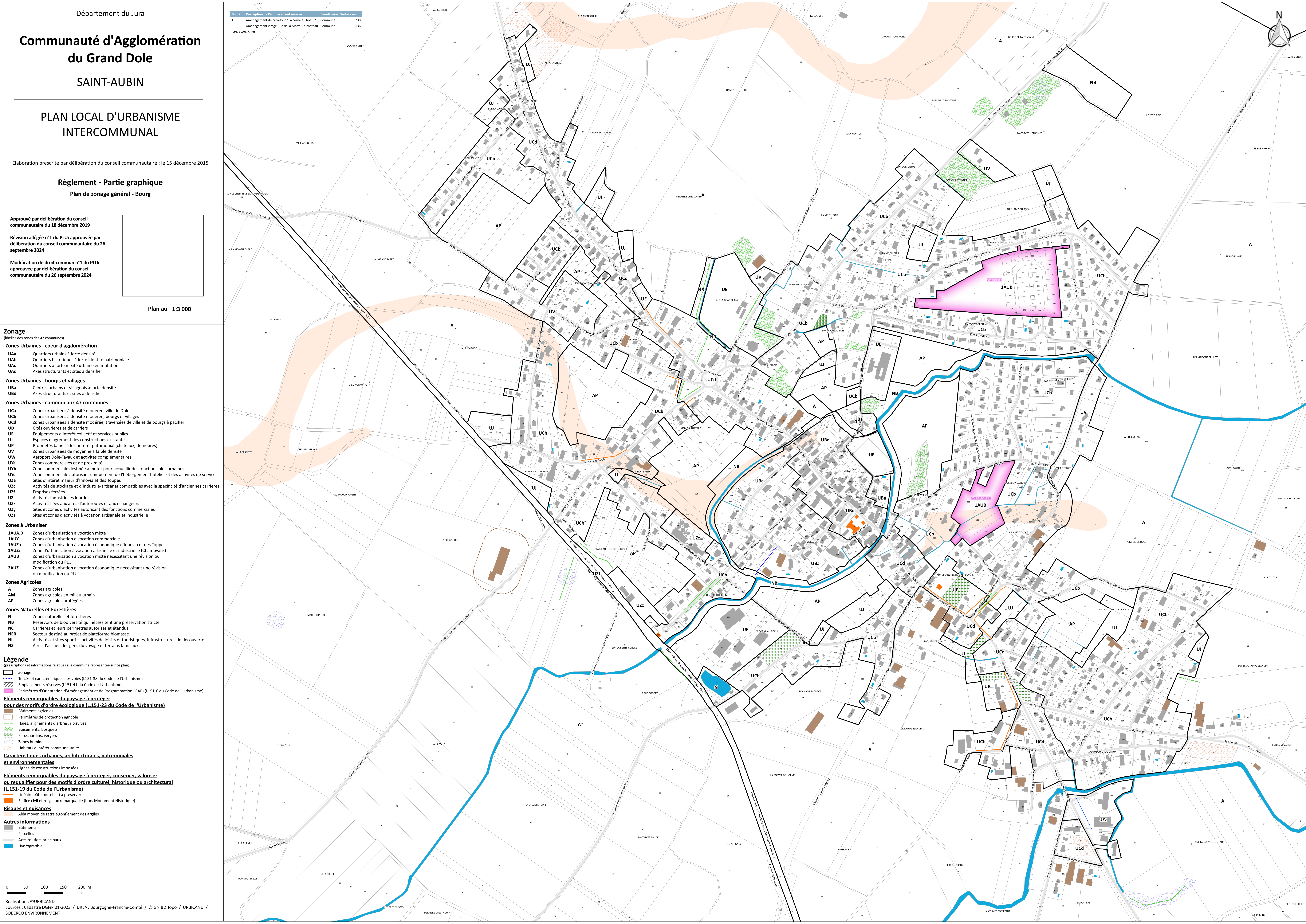




Département du Jura

Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

SAINT-AUBIN

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général - Bourg

Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUI approuvée par
délibération du conseil communautaire du 26
septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUI
approuvée par délibération du conseil
communautaire du 26 septembre 2024

Plan au 1:3 000

Zonage
(libellés des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

UAa

Quartiers urbains à forte densité

UAb

Quartiers historiques à forte identité patrimoniale

UAC

Quartiers à forte mixité urbaine en mutation

UAd

Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

UBa

Centres urbains et villageois à forte densité

UBd

Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

UCa

Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole

UCb

Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages

UCd

Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier

UD

Cités ouvrières et de carrières

UE

Equipements d'intérêt collectif et services publics

UJ

Espaces d'agrément des constructions existantes

UP

Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)

UV

Zones urbanisées de moyenne à faible densité

UW

Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires

UVA

Zones commerciales et de proximité

UVB

Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines

UYC

Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services

UZA

Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes

UZa

Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières

UZb

Emprises ferrées

UZc

Activités industrielles lourdes

UZd

Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs

UZe

Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales

UZf

Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

1AUA,B

Zones d'urbanisation à vocation mixte

1AUY

Zones d'urbanisation à vocation commerciale

1AUZa

Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes

1AUZb

Zones d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)

2AUB

Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUI

2AUZ

Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUI

Zones Agricoles

A

Zones agricoles

AM

Zones agricoles en milieu urbain

AP

Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

N

Zones naturelles et forestières

NB

Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte

NC

Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus

NER

Secteur destiné au projet de plateforme biomasse

NL

Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte

NZ

Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

Légende
(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

Zonage

Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)

Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiments agricoles

Périmètres de protection agricole

Haies, alignements d'arbres, ripisylves

Boisements, bosquets

Parcs, jardins, vergers

Zones humides

Habitats d'intérêt communautaire

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales et environnementales

Lignes de constructions imposées

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Linéaire bâti (murets...) à préserver

Édifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Risques et nuisances

Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles

Autres informations

Bâtiments

Parcelles

Axes routiers principaux

Hydrographie

Réalisation : ©URBICAND
Sources : Cadastre DGFiP 01-2023 / DREAL Bourgogne-Franche-Comté / ©IGN BD Topo / URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT